

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTRE DES FINANCES  
D.G.F.  
\*\*\*\*\*

**DISCOURS**  
**DE M<sup>r</sup> Le MINISTRE DES FINANCES**

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE  
DES TRAVAUX DE LA TABLE RONDE ORGANISEE PAR  
L'ASSOCIATION «TOUNES 2020»  
SUR LE THEME :

**"PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR  
DE LA MICROFINANCE EN TUNISIE"**

24 Septembre 2013  
Hôtel Regency Gammarth

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un grand intérêt et une réelle implication que je suis parmi vous aujourd'hui pour l'ouverture de **la table ronde traitant des « perspectives de développement de l'inclusion financière en Tunisie »**. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'association Tounes 2020 ainsi que les institutions partenaires pour l'intérêt qu'ils portent au sujet de l'inclusion financière en Tunisie, et insister sur l'importance de l'approche concertée entre l'Etat et les différents acteurs pour la mise en place des réformes relatives à ce secteur

Je suis convaincu que cette table ronde, par la qualité des intervenants et des débats, constituera un lieu d'échange et de réflexion pour avoir une vision claire sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire, en espérant sortir de nos débats avec une feuille de route mise à jour, pour la consolidation de ce secteur.

**Mesdames et Messieurs,**

Affirmer que la diversification des produits et des services financiers et la facilitation d'accès au financement de différents agents économiques constituent bel et bien un des principaux défis de la transition démocratique peut paraître étonnant. Et Pourtant...

Et pourtant, nous convenons tous que l'investissement est l'épine dorsale de tout développement économique et qu'il doit être pour nous tous la priorité des priorités, car c'est par l'investissement que la création d'emplois pourra répondre aux diverses revendications sociales.

Et que pour cela, des réformes d'envergures sont nécessaires afin de **remettre le secteur financier au service de l'investissement privé**, en visant essentiellement la diversification des produits et des services financiers et la facilitation d'accès au financement de différents agents économiques.

Ces réformes nous les avons lancées à diverses échelles. Elles portent ainsi sur la **restructuration des banques publiques**, acteur de taille dans le secteur bancaire tunisien, afin d'assurer l'émergence de banques de taille suffisante et de revoir les modes de

gouvernance pour une meilleure performance et le renforcement de la gestion méticuleuse et contrôlée des risques.

Elles portent également sur le **développement des structures qui assurent le financement des PME** qui représentent la majorité du tissu économique tunisien, notamment à travers les services bancaires conventionnels de la **BFPME**, mais aussi des outils des **fonds de capital-investissement**, destinés à l'accompagnement, le conseil, le développement, la restructuration, mais aussi la transmission de ces entreprises, majoritairement familiales.

Les réformes portent aussi la **refonte complète du cadre réglementaire de la micro finance** comme moyen approuvé pour l'inclusion financière par la fourniture de services financiers accessibles aux classes de populations exclues du système financier classique, mais aussi pouvant proposer des services d'accompagnement afin d'aider des entrepreneurs à conceptualiser et lancer leur propre entreprise.

#### **Mesdames et Messieurs,**

Le secteur de la micro finance en Tunisie n'est pas un secteur nouveau, il a débuté à partir des années 90 mais est resté limité au microcrédit. Le marché est constitué d'un côté, d'une ONG Internationale (Enda) qui a débuté son activité du microcrédit en 1995 et financée par des bailleurs de fonds nationaux et internationaux à des conditions du marché, d'un autre côté 288 associations de micro crédits (AMC) financées par la BTS, système qui a démarré son activité en 1999. Malgré quelques réussites, le système BTS - AMC appelle à une redéfinition de son rôle et à une restructuration de son mode de fonctionnement. La BTS, qui finance aujourd'hui indirectement à travers ces AMC plus de 210 000 personnes et micro entreprises, a eu l'effet positif d'accroître l'offre de permettre une couverture nationale du territoire.

#### **Mesdames et Messieurs,**

Avec la Révolution, la Tunisie découvre une pauvreté et un chômage bien plus importants que ce que les communications officielles précédentes laissent entendre, la micro-

finance a été identifiée comme un des outils pouvant réduire les inégalités et lutter contre la pauvreté et l'exclusion financière.

Dans ce cadre et dès Avril 2011, le ministère des Finances, avec les partenaires de développement a supervisé un processus concerté pour préparer dans une première étape une feuille de route pour le développement de la micro finance en Tunisie qui, à travers **un diagnostic de l'état des lieux** des différents acteurs, a fixé **quatre objectifs** stratégiques:

- *Formaliser une stratégie qui définit les différents axes stratégiques et les actions à entreprendre à moyen terme;*
- *Implémenter un cadre réglementaire adéquat et incitatif;*
- *Proposer une évolution des acteurs existants vers un modèle viable;*
- *Renforcer les fonctions de support soutenant le développement de la micro finance.*

L'objectif partagé de cette feuille de route est de réussir à **mettre sur pied une micro-finance responsable et pérenne** qui, à travers l'accès par le plus grand nombre de personnes à des services financiers de qualité, contribue à la lutte contre l'exclusion financière, au développement harmonieux des régions et à la consolidation du tissu économique.

**Mesdames Messieurs,**

La première étape était nécessaire de formaliser une stratégie claire pour l'évolution du secteur et en concertation avec les différents partenaires du secteur, le **ministère des finances a adopté une vision concertée sur la micro finance** ayant pour but le développement pérenne du secteur pour qu'il puisse atteindre son objectif primordial, celui de la lutte contre l'exclusion financière et l'inégalité entre les régions tout en mettant en place les dispositifs permettant un développement responsable du secteur .

**4 axes stratégiques ont été identifiés :**

**Axe 1 :** La mise en place d'un cadre réglementaire et une supervision encourageant l'évolution du secteur du microcrédit vers des populations encore peu servies,

**Axe 2 :** Contribuer via la microfinance au développement des régions et segments prioritaires

**Axe 3 :** Structurer le secteur par la restructuration des AMC et la redéfinition du rôle de la BTS et privilégier progressivement l'implication du secteur financier privé pour le refinancement de la microfinance.

**Axe 4:** Promouvoir et accompagner une croissance responsable du secteur par la mise en place d'une centrale des risques de microcrédits, la création d'un observatoire de l'inclusion financière, le développement d'une capacité de formation en microfinance et la garantie de la protection des clients via une éducation financière.

**Mesdames Messieurs,**

Dans le cadre de ce processus une première refonte de la réglementation a été introduite par la promulgation du **décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011** portant organisation de l'activité des Institutions de Micro Finance et de ses différents textes d'application dont notamment:

- ✓ l'arrêté du ministre des finances relatif aux conditions d'octroi de microcrédit,
- ✓ le décret portant fixation des modalités de fonctionnement de l'autorité de contrôle de micro finance qui a commencé à recevoir les demandes d'agrément pour l'exercice de l'activité,
- ✓ l'arrêté relatif aux procédures d'agrément des IMF et à leur évolution institutionnelle,
- ✓ l'arrêté relatif à la fixation des missions des unions des institutions de microfinance

Le ministère est soucieux de compléter les textes d'application et **d'accompagner les associations de microcrédits dans leurs restructurations afin de consolider leur rôle actif dans les zones défavorisées et dans les secteurs prioritaires**. Un projet de loi est à l'ANC visant la prolongation de la période donnée aux AMC pour se conformer dispositions du décret loi. Une commission a été créée pour le suivi de leur mise à niveau pour répondre au mieux aux exigences de transparence et de bonne gouvernance.

**Mesdames, Messieurs,**

Les réformes doivent continuer et le secteur doit être accompagné dans son développement pour qu'il puisse atteindre les objectifs recherchés, à savoir permettre à la population vulnérable et exclue des sources de financement de pouvoir créer leurs sources de

revenus tout en les assistant dans leur développement et en préservant la stabilité du secteur de la micro finance et du secteur financier en général.

L'Etat est aussi soucieux pour **privilégier un développement responsable permettant de faire face aux risques du secteur et ce par la mise en place de l'infrastructure nécessaire** notamment la **centrale des risques** permettant le suivi du surendettement des bénéficiaires, **d'une association professionnelle** permettant la concertation entre les différents intervenants du secteur et un observatoire de l'inclusion financière visant le suivi de l'accès de la population cible au financement adapté à son besoin et permettre le développement durable du secteur de la microfinance.

Le ministère des finances souhaite que cette manifestation soit une nouvelle occasion pour consolider les concertations entre les différents intervenants et partenaires de développement afin d'accompagner le secteur de la microfinance tunisien dans son développement par les différents instruments financiers et techniques adéquats.

Je tiens à remercier tous les participants à cette rencontre et je vous souhaite plein de succès dans vos travaux.